

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JANVIER 2015

Convocation du 15 janvier 2015

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Création régie de recettes pour l'encaissement des réservations de la salle des fêtes,
- Travaux extension éclairage public au Grand Chaumont,
- Travaux réseau télécom liés au « renforcement poste basse tension bourg »,
- Travaux sylvicoles bois communaux,
- Proposition d'achat d'un véhicule utilitaire,
- Demande de location de terres appartenant à la commune suite à la retraite du locataire,
- Régime indemnitaire à verser au garde champêtre,
- Attribution des subventions sur le budget 2015,
- Demande de soutien aux professions juridiques règlementées,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Étaient présents :

Mme Sylviane MICHET, M. Hugues SAULET, M. Roger KAOUA, Mme Alexandra GUILLOT, Mme Florence JANSEN, M. Xavier ANTOINE, M. Romain JOLIVET, M. Bernard LEBLANC, M. François NOËL, M. Jean-Louis VINCENT,

Absente excusée : Mme Vanessa FLAMANT,

Secrétaire de séance : M. Hugues SAULET

Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2014.

Avant d'entamer la séance, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour : « *virements de crédits sur le budget 2014* ».

Les conseillers étant favorables, Madame le Maire expose qu'une somme de 98.00 € non prévue au budget 2014, au titre du « reversement F.N.G.I.R. : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources » part auto-entrepreneurs (ex taxe professionnelle) a dû être payée par la commune : il y donc lieu d'effectuer les virements de crédits nécessaires afin d'équilibrer les écritures comptables de la manière suivante :

Dénomination	Budget voté	Mouvement de crédit	Nouveau Budget
DF60621-Combustibles (chap.011)	11 000 €	-98.00 €	10 902.00 €
DF7391178-Autres restitutions au titre de dégrèvements sur les contributions directes (chap.20)	0.00 €	+98.00 €	98.00 €

✚ CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES RÉSERVATIONS DE LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour les réservations de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de créer une régie de recettes destinées à encaisser les recettes perçues au titre des locations de la salle des fêtes. Cette régie sera installée au secrétariat de la Mairie.

CHARGE Madame le Maire de procéder à la nomination d'un régisseur qui percevra une indemnité annuelle fixée dans la limite des taux en vigueur prévus à l'arrêté du 28 mai 1993 modifié. Soit à la date de la création de la régie, une indemnité annuelle de 1 10.00 €.

✚ TRAVAUX EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC AU GRAND CHAUMONT

Une demande d'extension de l'éclairage public a été faite pour la route du Grand Chaumont - le S.D.E.Y. (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne) a été contacté à ce sujet et établira un devis après une visite sur site ; devis qui sera étudié à la prochaine séance de conseil.

✚ TRAVAUX RÉSEAU TÉLÉCOM LIÉS AU « RENFORCEMENT POSTE BASSE TENSION BOURG »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au renforcement du réseau basse tension du poste « Chassy » et à la suppression de la cabine haute, il convient de procéder à des travaux sur le réseau de télécommunication.

Elle rappelle que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux incombe au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** le chiffrage estimatif proposé par le SDEY, ainsi que les participations financières restant à la charge de la commune selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel	Travaux + MOE HT.....	1 198.44
		€
	TVA (20%).....	239.69 €
	Total travaux TTC.....	1 438.13
		€
Participation SDEY	50 % du TTC.....	719.06 €
Participation communale	50 % du TTC.....	719.07 €

Le règlement de la participation communale sera adressé à la Paierie Départementale d'AUXERRE, à réception de l'avis des sommes à payer établi par le SDEY.

AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec le SDEY, ainsi que toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la commune aux travaux d'extension, dans le cadre du financement décrit ci-dessus.

TRAVAUX SYLVICOLES BOIS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les travaux à effectuer dans la forêt communale :

Travaux sylvicoles parcelle 4a :

- cloisonnements sylvicoles maintenance localisée sur 3,20 HA
Y compris les chemins d'exploitation tous les 24 mètres
- dégagement manuel des régénérations naturelles sur 3.20 HA

Montant 2 710.00
€HT

Et maintient à 8.00€ le stère de bois, lors de la coupe des têtes de chêne. Seuls ceux qui se seront vus attribuer des « affouages » auront droit de s'inscrire pour la coupe des têtes de chêne.

Il a été redistribué trois coupes d'affouages qui avaient été abandonnées par leurs attributaires.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

La « Peugeot 104 » est hors service.

Madame le Maire propose que la commune se dote d'un nouveau véhicule et communique aux conseillers les offres reçues de plusieurs concessionnaires.

Compte tenu qu'il semble difficile de comparer sur document papier, les véhicules proposés, Monsieur SAULET secondé par Monsieur VINCENT et Monsieur GOUSSERY se déplaceront pour se rendre compte sur place quel véhicule semble le plus approprié pour le besoin de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE**

D'ACQUÉRIR un véhicule utilitaire neuf, dont le prix sera situé dans une enveloppe budgétaire maximum de 13 000 € TTC.

DE FINANCER cet achat par un prêt auprès du Crédit Agricole CHAMPAGNE BOURGOGNE sur une durée de 4 ans, moyennant un taux de 1.32%, échéance trimestrielle et les frais de dossier d'un montant de 150.00 €.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au paiement de cet achat au budget 2015 à l'article DI21571-Matériel roulant.

Et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DEMANDE DE LOCATION DE TERRES APPARTENANT À LA COMMUNE SUITE À LA RETRAITE DU LOCATAIRE

Monsieur Alain MONTAGNE, exploitant agricole de VILLIERS-SUR-THOLON, nous avise qu'il prendra sa retraite au 1^{er} décembre 2015, étant locataire des terres suivantes :

- PARCELLES APPARTENANT AVANT À L'AFR MAINTENANT À LA COMMUNE (bail du 31 janvier 1986 établi par Maître TOULOUSE) sur la commune d'AILLANT-SUR-THOLON :

Le Chemin Perdu	YC n°77	37a80ca
La Grange Épine	ZE n°92	18a10ca
Le Chemin Perdu	YC n°75	41a30ca
	TOTAL	97a20ca

- PARCELLES APPARTENANT initialement à la Commune sur la commune d'AILLANT-SUR-THOLON :
Le Chemin Perdu YC n°76 50a20ca
 - PARCELLES APPARTENANT au C.C.A.S. sur la commune de CHASSY :
Le Grilot ZE n°53 5ha61a30ca
- SOIT UNE SURFACE TOTALE DE 7ha08a70ca**

Monsieur MONTAGNE propose que la location de ces parcelles soit cédées à son « repreneur », jeune agriculteur qui s'installe sur le siège de son exploitation.

Concernant les terres appartenant à la commune et à l'ex-AFR, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de les mettre en adjudication pour déterminer si d'autres repreneurs seraient intéressés, tout en gardant la priorité à l'installation d'un jeune ou à l'agrandissement d'une « petite » exploitation.

L'offre de location pourrait être faite conjointement avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sous réserve de la décision qu'il aura prise.

✚ RÉGIME INDEMNITAIRE À VERSER AU GARDE CHAMPÊTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE comme enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'Agent Technique communal assermenté pour assumer les fonctions de « garde champêtre » au titre des heures qu'il peut être amené à effectuer pour travaux supplémentaires dans l'exercice de ses fonctions.

GRADE	EFFECTIF RÉEL	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	CRÉDIT GLOBAL ANNUEL
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe Assurant les fonctions de garde champêtre	1	1	2 900.00 €

✚ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SUR LE BUDGET COMMUNAL 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal étudie les demandes de subventions reçues et après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer et d'inscrire, sur le budget communal 2015 (article *DF6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*), les subventions aux différentes associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention accordée	
A.D.M.R. d'AILLANT-SUR-THOLON		450.00 €
PRÉSENCE Joigny		100.00 €
LISONS – Bibliothèque CHASSY		500.00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES (football, tennis, etc...)	30€/jeune	
ADAVIRS (Aide aux victimes)		50.00 €
MAILLON 89 AUXERRE		75.00 €

RESTOS de CŒUR		75.00 €
Instituts Chiens d'Aveugles		80.00 €
CIFA AUXERRE	90€/apprenti	180.00 €
Syndicat Scolaire (SIIS)		610.00 €
PEP 89 (pupille enseignement public)		50.00 €
Maison Familiale Rurale	1 élève	45.00 €
CFA CHAMPIGNELLES		90.00 €
Réserve		2 000.00 €

Le CRAC ayant organisé plusieurs manifestations « prolifiques » l'année passée, le Conseil Municipal envisage, plutôt que le versement d'une subvention, de programmer des travaux utiles pour leurs futures animations, à savoir :

- l'installation de sanitaires aux abords des ateliers communaux (également utiles aux personnels),
- l'installation d'une plonge dans la grange.

Les deux adjoints, se chargent de réfléchir à l'organisation de ces travaux.

DEMANDE DE SOUTIEN AUX PROFESSIONS JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES

Vu le projet de la loi pour la croissance et l'activité pris dans ses articles modifiant les professions réglementées,

Vu que ce projet entraîne une modification du tarif notamment des notaires et du monde d'installation des diverses professions réglementées,

Vu que ce projet risque à terme d'entraîner une augmentation du coût des prestations des notaires, que certaines prestations à ce jour gratuites deviendront payantes, que les habitants de nos communes sont, en général, des personnes peu fortunées qui n'auront plus accès au droit de proximité,

Vu que la modification du mode d'installation et du tarif risque d'entraîner à terme la disparition des études rurales devenues moins attractives car peu rentables,

Vu que nos collectivités ont déjà bien des difficultés pour maintenir un système médical, qu'elles ne souhaitent pas qu'ensuite disparaissent les professions réglementées juridiques qui emploient elles-mêmes des salariés et constituent ainsi un élément non négligeable de notre paysage économique,

Vu que la mission de chacune de nos collectivités est d'assurer à nos concitoyens un service de proximité,

DÉLIBÉRONS en ce sens que nous soutenons le combat des professions juridiques réglementées, demandons le retrait des articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité, et MANDATONS Madame le Maire pour faire entendre auprès des autorités compétentes notre désaccord à ce sujet.

INFORMATIONS DIVERSES

COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Un premier devis est en cours d'élaboration

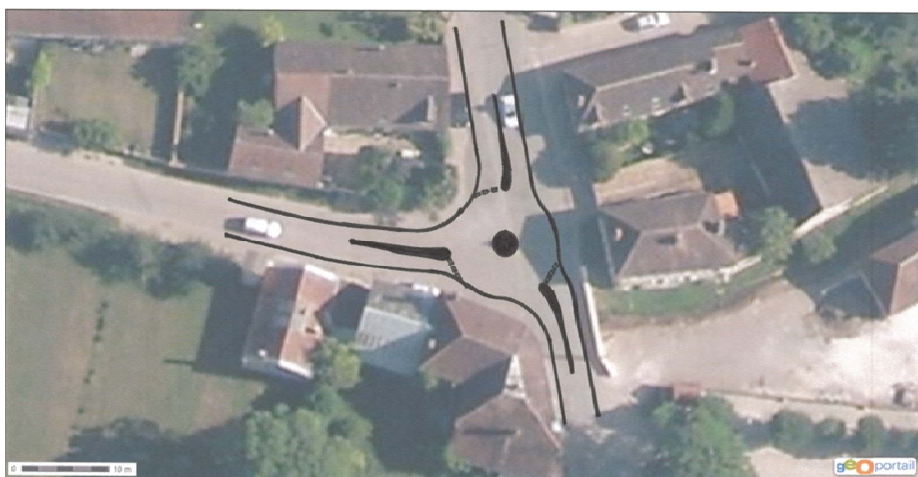
CONTRÔLES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Une première réunion est programmée par le SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) de TOUCY permettant de déterminer le planning des opérations de contrôles des assainissements individuels pour respecter les directives de la loi sur l'eau. Ceux-ci devraient se dérouler dans le second semestre 2015 : chacun sera personnellement tenu au courant par un courrier d'information plus explicite et une réunion publique sera programmée au préalable.

Il faudra par ailleurs envisager la « révision » de notre zonage d'assainissement.

AMÉNAGEMENT CARREFOUR ROUTE DE CHAUMONT/ROUTE DE MONCHARDON

L'ATR (Agence Territoriale Routière) propose de mettre à notre disposition un « mini-giratoire » au droit de l'intersection de la Route Départementale n°4 et de la Route Départementale n°57. Ce matériel mobile permettrait de constater (ou pas) le bienfait d'un tel aménagement définitif (le giratoire serait un agencement franchissable).



TOUR AUTO 2015

L'association sportive automobile Tour Auto organise, comme l'année passée, une épreuve sportive de voitures historiques du 20 au 25 avril 2015 : le passage sur le territoire communal aura lieu le 21 avril 2015.

PROJETS ÉOLIENS

Afin de se déterminer sur la faisabilité d'un développement éolien sur le territoire communal, le Conseil Municipal recevra deux ou trois développeurs pour lui permettre de se forger un avis. La date sera communiquée ultérieurement.

Séance levée à 22h45

NAISSANCES 2014



Marie BOUCHOT-BALLIN née le 9 janvier
Lya BOULANGER née le 22 janvier
Nina GUÉRIN née le 4 mars
Victoire FLAMANT née le 30 mai
Nolan JOLIVOT né le 21 juillet
Margot CHEVALLIER née le 26 août
Rayan LAMACHE-GAUTIER
né le 30 septembre

MARIAGE 2014

Emmanuel CONSTANT et Pascal MORIN
mariés le 19 juillet



DÉCÈS 2014



Jeanne HENRION née ARMENGAUD décédée à l'âge de 78 ans
Jacques JANSEN décédé à l'âge de 71 ans
François LEMAIRE décédé à l'âge de 80 ans

GAIN DU TÉLÉTHON

Les fonds récoltés à l'occasion du TÉLÉTHON s'élèvent à 797.20€.

PROJET DE TERRITOIRE : Donnez votre avis !

Les évolutions législatives en cours ont pour objet de définir les nouvelles compétences qui seront dévolues aux intercommunalités.

La Communauté de Communes de l'Aillantais va prendre une place plus importante encore dans les années à venir.

La réforme territoriale, si elle aboutit, tel que présentée par le gouvernement, nous obligerait à fusionner au sein d'une structure existante afin d'atteindre le seuil des 20 000 habitants. En fonction de tous ces éléments, les élus de la Communauté de Communes de l'Aillantais ont souhaité vous interroger à travers un questionnaire.

Ainsi, votre participation nous aidera à définir vos attentes sur la place de la Communauté de Communes de l'Aillantais et des Communes.

Nous ne manquerons pas, dans les semaines à venir, de vous faire part des conclusions de cette enquête qui seront la base du schéma de territoire de la Communauté de Communes de l'Aillantais.

Cet outil nous permettra au sein d'une future structure intercommunale de défendre notre territoire.

Ce projet de territoire est le vôtre, il doit permettre de proposer une vision commune et partagée par tous des enjeux et problématiques du territoire.

Pour répondre au questionnaire
<http://www.ccaillantais.fr/>
réponse souhaitée avant le 20 février 2015



Communauté de Communes de l'Aillantais
9, rue des Perrières - 89110 AILLANT-SUR-THOLON
Tél. 03 86 63 56 63 contact@ccaillantais.fr